



# PLAN LOCAL D'URBANISME

## Plan de zonage Ensemble de la commune 1/5000

Document provisoire présenté  
en réunion publique  
du 01.06.2023

Révision du PLU prescrite le 29 mars 2021  
Approbation de la modification simplifiée n°2 du PLU le 04 mars 2019  
Approbation de la modification simplifiée n°1 du PLU le 12 décembre 2016  
Approbation du PLU le 7 juin 2012  
Approbation du POS le 26 janvier 1983

Dossier réalisé par :

30 Ter, rue Charles Delaunay  
10 000 TROYES  
Tél : 03.25.40.05.90  
Mail : perspectives@perspectives-urba.com



LEGENDE	
	Limite de commune
	Limite de zone
	Espace Boisé Classé
	Emplacement réservé
	Espace de centralité
	Changement de destination des bâtiments agricoles autorisé
	Marge de recul
	Construction manquante au Plan Cadastral Informatisé (à titre indicatif)
	Zone à dominante humide par diagnostic
	Secteur à protéger au titre de l'article L.151-23 CU
	Secteur à protéger au titre de l'article L.151-19 CU
	Parcs et espaces publics
	Jardins et vergers
	Arbres remarquables
	Bâtiments et éléments architecturaux

Définition des zones	
U	Zone urbaine couverte par une OAP de secteur d'aménagement
UA	Zone urbaine mixte caractérisée par les tissus de faubourg
UB	Zone urbaine mixte caractérisée par les tissus de faubourg le long de la Seine et autour du Château de la Burie
UC	Zone urbaine mixte caractérisée par la partie Nord du site patrimonial du lotissement du Château des Cours
UD	Zone urbaine mixte caractérisée par la partie Sud du site patrimonial du lotissement du Château des Cours
UE	Zone urbaine mixte caractérisée par les lotissements récents
UF	Zone urbaine mixte caractérisée par l'habitat collectif et les axes de densification
UL	Zone urbaine destinée aux équipements publics, sportifs et de loisirs
UY	Zone urbaine destinée aux zones d'activités économiques
2AU	Zone d'urbanisation future destinée à l'habitat et nécessitant une modification ou une révision du PLU
N	Zone naturelle à forts enjeux environnementaux
Npv	Secteur de la zone naturelle destinée au développement d'un parc photovoltaïque
A	Zone agricole
Ai	Secteur inondable inconstructible de la zone agricole

EMPLACEMENTS RESERVES			
N°	Désignation	Superficie approximative	Bénéficiaire
<b>Emplacements réservés à des voies</b>			
1	Elargissement à 10m de la rue Regnaud (RD93)	500 m²	Département
2	Création d'un chemin piéton	291 m²	Commune
3	Aménagement d'un pan coupé au carrefour de la rue René Gillet et de la rue Marcel Guenin	14 m²	Commune
<b>Emplacements réservés à des équipements ou aménagement</b>			
4	Aménagement et équipements publics	34 000 m²	Commune
5	Réalisation d'un aménagement paysager en bordure du Triffoire dans le cadre de la mise en valeur des berges	736 m²	Commune
6	Création et maintien d'espaces publics le long de la voirie	5 415 m²	Commune
7	Aménagement public et maintien d'espaces de stationnement	6 582 m²	Commune

